

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 006-919/15/CC

■ Adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU)

DGPROP 15/12983/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en 2010 à la suite de rencontres entre collectivités sur le thème de la propreté urbaine, l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) réunit les élus et les agents territoriaux des collectivités sur la thématique de la propreté urbaine.

L'objectif de l'AVPU est de faire progresser la propreté urbaine et de favoriser la perception positive de cette progression par les citoyens. Elle incite les collectivités locales à mesurer le plus objectivement possible leurs actions pour la propreté urbaine, notamment à l'aide de la grille des indicateurs objectifs de propreté (IOP). Cela permet à l'AVPU d'élaborer un référentiel statistique national et de réaliser pour le compte des adhérents une analyse de leurs résultats trimestriels.

L'AVPU poursuit par ailleurs des réflexions thématiques avec la constitution de groupes restreints (clubs AVPU) qui travaillent sur un sujet en particulier et rendent compte auprès de l'ensemble des adhérents de leur réflexion et formulent des recommandations.

Au regard du constat de l'opinion publique jugeant défavorablement la propreté urbaine sur Marseille Provence Métropole, la Communauté urbaine MPM a voté en juillet 2014, la mise en place du Contrat Local de Propreté sur deux volets :

- Le volet interne du contrat local de propreté : MPM en tant qu'opérateur de la propreté urbaine a mis en place différentes mesures internes pour l'amélioration du dispositif de collecte et de propreté
- Le volet externe du contrat local de propreté : MPM en tant qu'animateur de la démarche d'amélioration de la propreté urbaine sur son territoire souhaite impliquer les acteurs publics et privés pour une implication et des efforts partagés où chacun devient acteur de la propreté.

Afin de pouvoir rendre compte des résultats de cette démarche, des indicateurs objectifs de propreté doivent être mis en place sur Marseille Provence Métropole.

L'adhésion de MPM à l'AVPU permettrait notamment :

- l'accès à des moyens de mesure du niveau de la propreté et une consolidation des données issues des indicateurs pour établir un référencement national.
- un échange de bonnes pratiques et partage d'expériences entre collectivités qui s'engagent dans une démarche d'amélioration de la propreté urbaine.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

- la participation d'agents de la collectivité à des rencontres annuelles.

L'AVPU est une association loi 1901 à but non lucratif. Son fonctionnement est financé par les adhésions. Les frais d'adhésion sont liés à la taille de la collectivité territoriale.

A ce titre, Marseille Provence Métropole souhaite adhérer à l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine).

Le montant de la cotisation au titre de l'année 2015 est de 2 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est important pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'adhérer l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

Article 2 :

Est autorisé le paiement de la cotisation d'un montant de 2000 euros à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine pour l'exercice 2015.

Article 3 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous Politique G110 – Nature 6281.

Pour Visa
La Conseillère Déléguée
Propreté - Gestion des déchets

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Monique CORDIER

Albert LAPEYRE

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER